

Élections européennes : faites votre demande d'inscription sur les listes électorales en ligne !



Vous avez récemment déménagé ? Vous êtes un citoyen européen résidant en France ? Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales grâce à la démarche en ligne mise à disposition par *Service-Public.fr*.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez le faire en mairie ou en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr).

Pour effectuer la **demande d'inscription en ligne**, vous devrez vous authentifier avec vos identifiants FranceConnect ou via votre compte Service-Public.fr.

Il vous faudra transmettre les documents suivants :

- un justificatif d'identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de domicile (justifiant du lien avec la commune où vous voterez, par exemple une facture d'électricité).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous devez fournir **en plus** une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale.

Attention : vous avez jusqu'au 1^{er} mai 2024 à minuit pour vous inscrire en ligne pour voter lors des élections européennes 2024.